

ANTIQUITÉS
D'HERCULANUM.

TOME SIXIÈME.

ANTIQUITES
D'HERCULANUM

GRAVEES PAR F. A. DAVID

AVEC
LEURS EXPLICATIONS

Par P. Sylvain M.

TOME VI

A PARIS

Chez F. A. David, rue Pierre-
Sarrasin N° 13.

ANTIQUITÉS

D'HERCULANUM,

*Ou les plus belles Peintures antiques, et les
Marbres, Bronzes, Meubles, etc. etc.
trouvés dans les excavations d'Herculanum,
Stabia et Pompeïa,*

GRAVÉES PAR F. A. DAVID,

AVEC LEURS EXPLICATIONS,

PAR P. S. MARÉCHAL.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

Chez l'AUTEUR, F. A. DAVID,
rue Pierre-Sarrazin, n°. 13.

M. DCC. LXXX.



ANTIQUITÉS

D'HERCULANUM.

TOME SIXIÈME DE L'OUVRAGE,
ET PREMIER DES BRONZES, MARBRES, etc.

LES Bronzes antiques d'Herculanum, auxquels nous passons dans ce Volume, ne doivent pas être moins recherchés que les Peintures : ils sont d'un goût meilleur, et d'un travail plus fini.

EXPLICATION DE DEUX INSCRIPTIONS SUR BRONZE.

Nous placerons ici, pour ne rien omettre, l'explication de deux Plaques de bronze, chargées de deux Inscriptions. Ce sont deux espèces de Lettres-patentes des Empereurs Vespasien et Claude, portant congé honorable avec droit de bourgeoisie Romaine, et le pouvoir de contracter des mariages légitimes produisant tous leurs effets civils : *Honestas missiones et civitatem et connubium.*

PREMIÈRE TABLE DE BRONZE.

On lit ces mots sur la face antérieure du premier bronze découvert à Gragnano en 1750.

Tome VI.

A

TI.berius CLAUDIUS. CAESAR. AUGUSTUS.
GERMANNICUS. PONTIFEX. MAXIMUS.

TRIB. unitia POTESTATE XII. (1) IMPERATOR. XX

PATER. PATRIAE. CENSOR. COS. ul. V.

(2) TRIERARCHIS. ET. REMIGIBUS. (3) QUI MIL
TAVERUNT. IN. CLASSE. QUAE. EST. MISE

SUB. TI.berio. JULIO. AUGUSTI. LIB.erto. OPTATO

SUNT. DIMISSI. HONESTA. MISSIONE

QUORUM. NOMINA. SUBSCRIPTA. SUNT

IPSIS LIBERIS. POSTERISQUE. EORUM

CIVITATEM. DEDIT. ET CONUBIUM. CUI

UXORIBUS. QUAS. JUNC. tas. HABUISS

CUM. EST. CIVITAS. IIS. DATA. AUT

SI. QUI. CAELIBES. ESSENT. CUM. IIS

QUAS. POSTEA. DUXI. ESSINT. DUM

TAXAT. SINGULI. SINGULAS

A. D. III. Idus. (undecim) DECEMDR.

FAUSTO CORNELIO. SULLA. FELICE

L. ucio. SALVIDIENO RUFO SALVIANO COS. (Consul

GREGALI.

SPARTICO DIUZENI. Filio. DI... PSCUR

BESSO

DESCRIPTUM. ET RECOGNITUM. EX TABUL

AENEA. QUAE. FIXA. EST. ROMAE. IN CA

TOLIO. AEDIS FIDEI POPULI. ROMANI.

PARTI. DETERIORE.

(1) Cette date répond à l'an de Rome DCCCIV et de l'Ere C
tienne LII. L'Empereur étoit alors à sa soixante-troisième ann
et n'en avoir plus que deux à vivre.

(2) *Trierarchus* est proprement le commandant d'un *trirè*
ou vaisseau à trois rangs de rames. De même qu'on appelloit *Pe*
contarchus, le capitaine d'un navire à cinq bancs de rameurs.

(3) Les Rameurs étoient eux-mêmes soldats et réciproquem
en les designoit sous le nom commun de *socii navales* ou *classia*

Sur le revers de la plaque de bronze , on lit ces noms , annoncés dans l'inscription précédente , laquelle se trouve répétée ici en caractères moins gros.

L.uciï MESTI-us L.uciï F.iliï.	AEM. iliæ tribus. PRISCI. DYRRACHINI.
L.uciï NUTRI	VENUSTI DYRRACHINI.
C.aii-DURRACHINI. . .	ANTHI. DYRRACHINI.
C.aii SABINI	MEDYMI. DYRRACHINI.
C.aii CORNELIi. . . .	AMPLIATI DYRRACHINI.
L.uciï POMPONIi. . . .	EPAPHRODITI DYRRACHINI.
N.umeri MINICIi HYLAE..	THESSALONICENSIS.

Ces sortes de concessions de congé se trouvent assez fréquemment parmi les inscriptions colligées par les Antiquaires : Muratori , Gori , Gruter , et d'autres , en rapportent plusieurs dans leurs Recueils.

Claude , dont les noms se trouvent à la tête de ce Diplôme , étoit né à Lyon. Oncle de Caligula , il fut le seul de sa famille qui trouva grâce devant ses yeux , peut-être à cause de la conformité de leurs caractères. Comme il fuyoit les assasins de son neveu , il rencontra les soldats de l'Empire qui le couronnèrent. Il avoit alors cinquante ans. Le Sénat , dont cette élection contrarioit les vues patriotiques , n'eut pas lieu d'abord de se repentir de sa condescendance. Les premiers momens du règne de Claude lui méritoient en effet le surnom du Père de la Patrie qu'on lui décerna , et qu'il porte dans notre inscription. Mais bientôt l'époux commode de Messaliné ne

fut plus qu'un enfant, cruel par imbécillité plutôt que par tempérament. Cependant le successeur qu'il se donna le fit peut-être regretter.

Misène (1) étoit un Promontoire d'Italie, sur la côte de Campanie. Il y avoit une Ville du même nom sur le bord de la Mer; c'est dans une maison de plaisance de son voisinage que mourut Tibère, étouffé, dit-on, par Caligula. On est un peu soulagé, quand on voit les mauvais Princes se faire justice les uns les autres, et mettre eux-mêmes à exécution la loi qui se tait devant eux.

On trouve dans Suétone, Oct. 49, un passage qui s'accorde avec notre inscription : *Augustus classem MISENI et alteram Ravennae, ad tutelam superi et inferi maris collocavit.* Voyez aussi Vegetius, IV. 31.

On accordoit aux soldats Romains trois sortes de congé ou de retraite : l'une, qu'on appelloit *Causaria*, quand elle étoit motivée par quelque infirmité ; l'autre étoit désignée sous le nom de *ignominiosa*, et on l'infligeoit comme une peine honteuse, un bannissement aux soldats coupables. La troisième, *honesta*, honorable, étoit une espèce de récompense donnée à ceux qui avoient achevé le tems de leur service ; et c'est celle-ci qui fait le sujet de notre Diplôme gravé sur le bronze. *Il accorde leur retraite aux Commandans des trirèmes, et aux soldats matelots qui ont servi sur la flotte qui est à Misène, sous l'affranchi Tibère Jule-Auguste ; et de plus, il leur donne le droit de bourgeoisie à Rome.*

Auguste fut avare de ce privilège : *civitatem parcissime dedit*, dit Suétone, Oct. 40. Claude au contraire l'accorde non-seulement aux marchands et à ceux qui approvisionnoient Rome, mais encore à des Provinces entières. Les affranchis de ce Prince et ses femmes, vendoient ce droit à qui pouvoit l'acheter. Antonius Caracalla fit plus encore ; *in urbe Ro-*

(1) Aujourd'hui *Capo di Miseno*.

mano (dit Ulpien) *qui sunt, ex constitutione divi Antonini cives Romani effecti sunt.*

Le Diplôme de Claude ajoute, *et connubium*. Les Romains distinguoient trois sortes de mariages : *Contubernium*, l'union charnelle ; les Esclaves n'avoient pas le droit d'en contracter d'autres. *Matrimonium*, union maritale qui supposoit un contrat, mais qui n'étoit du ressort que du droit des gens ; et enfin le *connubium*, mariage légitime qui emportoit avec lui tous les effets civils, tels que le pouvoir des pères sur leurs enfans.

Les soldats Romains ne pouvoient se marier ; cela leur étoit tellement défendu, que le service militaire étoit une cause légitime de dissolution de mariage. L'Empereur Sévère dérogea à cette coutume des Romains ; mais alors il ne leur fut pas permis d'avoir plusieurs femmes à la fois. Ces observations rendent raison de notre inscription.

~~Le mot gregali, le même que celui de gregarius~~, est synonyme à *caligatus*, *manipularis*, simple soldat, compagnon de la même légion.

Besso, c'est le nom d'un peuple de la Thrace.

A la fin du diplôme, il est dit que cette copie est conforme à l'original gravé sur l'airain et attaché aux murs du Capitole à Rome. C'étoit la coutume de graver les lois et autres actes publics sur un bronze qu'on fixoit aux parois d'un Temple ou de quelqu'autre édifice à la portée de tout le monde. *Usus aeris ad perpetuitatem monumentorum jam pridem translatus est, tabulis aereis, in quibus publicae constitutiones inciduntur*, Plinius, Hist. Nat. XXXIV. 9. Cet usage antique passa jusque sous les Empereurs Chrétiens : il nous reste un Diplôme de Constantin qui porte : *Veteranis, qui.... nostram missionem meruerunt, certa per edictum indulsumus, quae scribendi tabulis, vel encauto, et cerussa, detur eis licentia.*

L'original de notre Diplôme étoit placé à Rome dans la partie extérieure du Temple de la Fidélité du Peuple Romain.

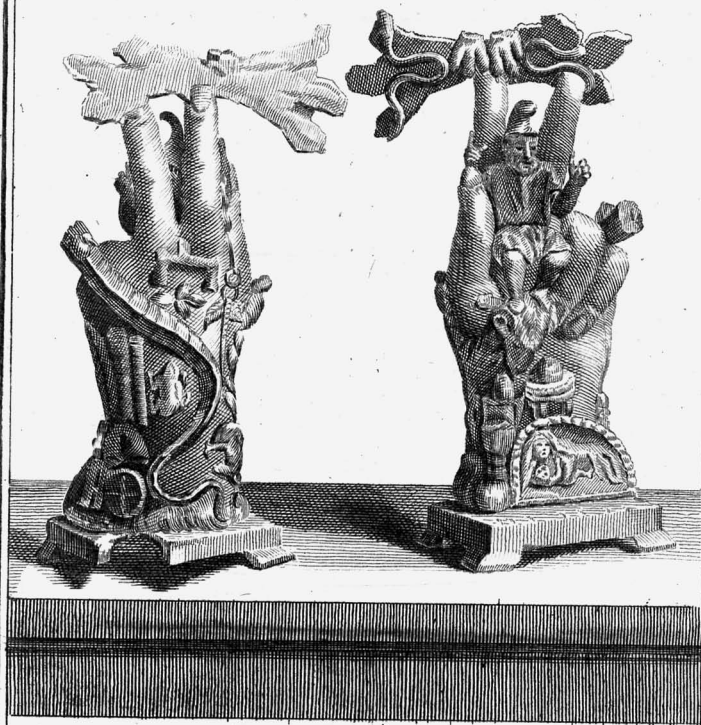
L. uci. VALERII. . .	ACUTI. SALONIT. ani.
M. arc. NASSI. . .	PHOEI. SALONIT. ani.
L. uci. PUBLICI. . .	GERMULLI.
Q. uinti. PUBLICI.	MACEDONIS. NEDITANI ⁽¹⁾ .
Q. PUBLICE	CRESCENTIS.

Les *Vétérans*, *veteres* ou *veterani*, qui sont le sujet de ce Diplôme, étoient les soldats Romains qui avoient vingt ans de service : *imparem oneri Rempublicam* (dit Tacite, I. Hist. 78.) *nisi vicesimo militiae anno veterani dimitterentur*. Servius, le Commentateur de Virgile, prétend, *Æn.* II. 157, qu'Auguste fixa le tems du service à vingt-cinq ans. On commençoit à s'enrôler (et toujours volontairement), à sa dix-septième année, et on portoit alors le nom de *Tirones*, *Novitii*. On ne finissoit de servir qu'à quarante-sept ans. Les soldats, avant ce tems, étoient appelé *Juniores*.

Notre Diplôme fut placé dans le Capitole. *ante signum Liberi patris*. Les Romains ajoutoient toujours le mot de *Pater* à Bacchus: ils faisoient le même honneur à Mars, qu'ils appelloient *Manspiter*. Quand au mot *Liber*, Cicéron va nous en donner l'explication, II. de Nat. Deorum : *Hunc dico Liberum Semele natum, non eum quem nostri majores auguste sancteque Liberum cum Cerere, et Libera consecraverunt; quod quale sit, ex mysteriis intelligi potest. Sed quod ex nobis natos liberos appellamus, ideo Cerere nati nominati sunt Liber et Libera quod in Libero servant, in Libera non item.*

Il y auroit encore quantité d'autres observations à faire sur ces deux bronzes: les Lecteurs curieux de plus grands détails, recourront au texte original Italien, dont nous n'avons pris que la substance.

(1) Deux inscriptions, trouvées en Dalmatie, font mention de *mediti*, *nedinates fines inter neditar et Corinenses*.



P L A N C H E P R E M I È R E

Le premier Bronze , dont nous donnons la gravure et l'explication , est très-singulier et très-curieux. C'est une *main votive* trouvée le 8 Février 1746 , dans les excavations faites à Résine. Son antiquité , qu'on ne peut révoquer en doute , et qu'il faut faire remonter avant l'époque de la ruine d'Herculanum et du règne de Titus , lui donne la plus grande valeur ; elle est antérieure à toutes les autres mains votives qu'on a publiées jusqu'à ce jour , même quand on les supposeroit toutes aussi antiques. (Il nous est parvenu aussi des Anciens plusieurs *pieds votifs*). Ce qui n'est pas moins rare , c'est qu'elle ne forme qu'un seul et même morceau avec sa base. La plupart des autres mains votives étoient construites de façon qu'on pouvoit les suspendre aux voûtes ou contre les murailles des Temples. Elle a cela de commun avec les autres *mains votives* , dont les principales connues sont au nombre de six , que c'est la main droite. Cette main , de tout tems et malgré la réclamation des Sages , a toujours eu la prééminence sur l'autre. On en faisoit le symbole des garçons dans les accouchemens ; les filles étoient désignées par la main gauche. Platon se plaignoit de ce que , de son tems , on donnoit le nom de *gaucher* et de mal-à-droit précisément à ceux qui faisoient preuve du contraire ; c'est-à-dire , aux *ambi-dextres*. Notre main votive a aussi , comme à l'ordinaire , les trois premiers doigts relevés , et les deux derniers fermés. Sur le doigt index , et sur celui du milieu , est posé en travers un foudre avec les griffes seules d'un aigle ; le corps de l'oiseau de Jupiter manque absolument. Bellori trouve dans ces deux doigts élevés qui portent la foudre , un emblème de la Providence : *Manus sic extensa atque aperta est ad majestatem et beneficentiam ; supra quam fulmen extremis digitis imminens.... typis est ad regimen hujus mundanae molis.*

La petite idole assise entre le second et le troisième doigts ,

a cela de particulier , qu'on ne rencontre pas ordinairement de pareils objets sur les autres mains votives. Elle représente un Vieillard à barbe épaisse , coëffé d'un bonnet Phrygien , couvert d'un habit court , et dont les manches ne passent pas le coude. Il tient élevées ses deux mains , dont les doigts sont pliés , à l'exception de l'index qui est dressé. Nous n'entreprendrons pas d'expliquer cette figure qui prête à quantité de conjectures ; nous nous contenterons de dire , que notre main votive paroît devoir être mise dans la classe de celles qu'on surnommoit *pantheae* , c'est-à-dire , consacrées à tous les Dieux représentés sous un seul personnage. Elles servoient à acquitter un vœu fait à toutes les Divinités ensemble , pour être plus sûr d'être exaucé , en les intéressant toutes à tel ou tel événement. Une autre particularité , c'est que notre petit Vieillard a les pieds posés sur une tête de bœuf , ce qui indique un sacrifice à Ammon. La petite console ou le trépied qui est au-dessous , surchargé d'un cône ou de quelque objet qui en a la forme , a rapport à Apollon ou à Esculape. Tout au bas , sous une petite voûte , on voit une femme avec un petit enfant qu'elle semble vouloir soulever , et qui lui ceint les bras : détails qu'on ne rencontre pas non plus sur les autres ornemens antiques de ce genre. Cette scène domestique indique peut-être l'objet de cet *ex voto*. Une mère en travail d'enfant , aura promis à Jupiter et aux autres habitans de l'Olympe , de leur consacrer une main de bronze , dans le cas où ils la délivreroient heureusement , et lui conserveroient son nouveau né.

Après d'une idre ou vase garni de son couvercle pyramidal en forme de pomme de pin , quelques plantes ou arbustes rampent le long de la main ; ce sont autant d'attributs de Cybèle. La tortue placée dans le voisinage , est le symbole du silence qu'on devoit observer pendant les saints mystères. Son écaille étoit consacrée à Mercure , qui la prit pour modèle de la lyre dont on le fait inventeur. Le pouce de notre main est terminé par une espèce de gland , hiéroglyphe d'un objet

devenu peu décent, à mesure que le cœur s'est corrompu ; mais qui jadis étoit vénéré comme le Père de la fécondité et de l'abondance.

Hélas ! la langue est chaste, et le cœur est obscène.

Des différens symboles qui couvrent la partie extérieure de la main, les uns sont particuliers au bronze que nous avons sous les yeux ; tels que la rose ou quelqu'autres fleurs qui en approchent, et qui se trouve ici placée entre une balance à peine ébauchée, et un grand serpent. On distingue ausi un tympanon dressé contre la base. Les autres attributs sont plus communs ; tel que le systre ou lyre, qu'on pourroit prendre ausi pour les tenailles de Vulcain, Dieu du feu, et qui se trouve placé au bas de la main, non loin des cymbales et des flûtes. On distingue aussi un fouet, dont faisoient usage dans leur procession les Ministres de la grande Déesse, et comme dit Apulée : *Flagro, quod semi-viris illis proprium gestamen est*, Métam. Liv. VIII. Les Egyptiens armoient aussi de fouet quelques-unes de leurs Divinités, telles que les Dieux *Averrunci* et *Alexicaci*, pour apprendre qu'ils avoient le pouvoir de chasser les maux et tous les événemens facheux loin de ceux qui étoient dévots à leurs images ; ils en faisoient même l'attribut du Soleil. C'étoit aussi la marque du commandement. Et en effet, le sceptre n'est souvent entre les mains d'un Roi mal conseillé, qu'une verge cruelle dont il frappe son peuple.

La grenouille, la lézarde, ou le petit crocodile, sont, dit-on, les symboles de la foiblesse de l'enfant, objet de cet *ex voto*, offert probablement au mois de Septembre, désigné par la balance. La grenouille servoit ausi d'hiéroglyphe à la fidèle observance du secret. Le cachet dont Mécène se servoit pour sceller les dépêches les plus importantes, étoit empreint d'une grenouille : *Maecenatis rana* (dit Pline, XXXVII. 1.) *per collattonem pecuniarum, in magno terrore erat. Infausto enim verò omine Coaxare*

ea rana jactabatur, ajoute le savant Hardouin, son éditeur.

Le grand Serpent qui s'élève en rampant le long de la main, a rapport à Esculape, Dieu de la Médecine, par l'intercession duquel la mère a obtenu la guérison de son enfant; il pouvoit aussi indiquer le genre d'incommodité dont il étoit attaqué; il avoit peut-être la maladie des vers, ou ce qu'on appelle le *Ver solitaire*. Ce que nous croyons un serpent, n'est peut-être au si qu'une anguille, pour signifier que, sans le secours des Dieux implorés à tems, la vie de l'enfant alloit échapper aux soins de sa mère et à sa tendresse, comme une anguille glisse entre ses mains.

D'autres conjecturent que cette *main votive* est un monument antique absolument dans le goût des Égyptiens, grands amateurs de figures symboliques; on présume qu'elle est l'hieroglyphe de cette force occulte, en vertu de laquelle la nature opère dans le silence. On y voit les quatre élémens désignés par leurs emblèmes caractéristiques; l'étude circonstanciée de cette main conduiroit à une philosophie naturelle, ou à une religion fondée sur la nature des corps, et telle que Manethon nous peint avoir été celle des habitans des rives du Nil: théorie religieuse qui, pour le dire en passant, tenoit beaucoup du spinosisme. Par une suite de ce système que tous les autres peuples ont adopté dans leur théogonie, avec plus ou moins de modifications, les Égyptiens rendoient un culte à la Mort, qui ne signifioit point pour eux la destruction et l'anéantissement des êtres, mais seulement la décomposition de leurs parties, et leur transmigration à d'autres formes. Ainsi notre main représentera donc ~~la Nature agissante d'elle-même~~, et usant de ses propres forces pour se maintenir et pourvoir à ses opérations infinies: Apulée est de ce sentiment: *Rerum Natura parens* (dit-il, Métam. XI), *cujus numen unicum multiformi specie, ritu vario, nomine multi jugo totus veneratur orbis*; il ajoute au même endroit: *Connexa, imò veroratio numinis Religionisque*. Ce passage est confirmé par une inscription fameuse, trouvée à Capoue, et dans le Temple